

École Maternelle
3-5 rue des écoles
37370 ST PATERNE RACAN
Tél. /Fax : 02 47 29 26 66
Ecm-saint-paterne-racan@ac-orleans-tours.fr

COMPTE – RENDU
DU CONSEIL D'ÉCOLE DU 1^e TRIMESTRE
Le 8 novembre 2019
Année scolaire 2019/2020

Personnes présentes :

Comité de parents :

Mme Poisson
Mme Henriot
Mme Fériaux

Enseignantes :

Mme THEMINES
Mme ECHIVARD

Mairie

M. POUPEE (maire)

DDEN (Délégué Départemental de l'Éducation Nationale)

Mme ROYER

Personnes excusées :

Mme LECLERC (Inspectrice de l'Éducation Nationale)
M. DUBOIS (conseiller municipal)
Mme Lioult (parent d'élève)

Ordre du jour :

1. Résultat des élections
2. Règlement intérieur du conseil d'école
3. Règlement intérieur de l'école maternelle
4. Effectifs, organisation de l'école
5. Sécurité (PPMS et exercice incendie)
6. Projets pour l'année 2019-2020
7. Entretien et travaux
8. Questions diverses

1. Résultat des élections

NOMBRE D'ÉLECTEURS INSCRITS	82
NOMBRE DE VOTANTS	45
ABSTENTIONS	37
NOMBRES DE BULLETINS BLANCS ET NULS	2
SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMÉS	43
NOMBRE DE SIÈGES A POURVOIR	2

=> 54,88 % de votants

Représentants élus :

Mme POISSON Émilie
Mme HENRIOT Véronique
Mme LIOULT Mélissa
Mme FERIAU Angélique

2. Règlement intérieur du conseil

La proposition de pratiquer le vote à main levée est faite.

Le compte-rendu du conseil d'école sera affiché à l'école, disponible sur le site de l'école et sera également transmis par courriel aux familles qui ont donné leur adresse à l'école en début d'année. Une copie papier sera transmise aux parents qui ne l'ont pas fait.

Les représentants des parents d'élèves voudront bien informer les familles de la date du conseil. Ils ont la possibilité de communiquer avec les familles par le biais de l'école.

Il est également rappelé les membres de droit pour le vote au sein du conseil d'école :

- 2 voix pour les représentants de parents d'élèves
- 1 voix pour les représentants de la mairie
- 2 voix pour les enseignants
- 1 voix pour le DDEN
- 1 voix pour Mme l'Inspectrice
- 1 voix pour le RASED

Ce règlement est voté à l'unanimité.

3. Règlement intérieur de l'école

La lecture du règlement intérieur de l'école a été faite. Il est révisable chaque année lors du premier conseil d'école.

Ce qui est écrit en italique, ne peut être modifié, car c'est issu du règlement départemental.

Ce qui est issu des arrêtés ne peut non plus faire l'objet de modifications.

Dans le paragraphe 5.1- Communication entre l'école et la famille :

la phrase : « Le cahier de correspondance est aussi un outil de réponse que les parents peuvent utiliser » est supprimée, car elle n'est plus d'actualité.

Ce nouveau règlement a été adopté à l'unanimité.

4. Effectifs et organisation de l'école

Sections	Effectifs
Toute Petite, Petite et Moyenne Sections - Mme Sylvie Thémines, aidée de Mme Nathalie Leclerc	3 Tout Petits, 16 Petits et 5 Moyens = 24 élèves
Moyenne et Grande Sections - Mme Sabine Echivard, aidée de Mme Christine Layreau	10 Moyens et 16 Grands = 26 élèves
Total	50 élèves

Prévisions d'effectifs pour 2019-2020 :

3 TPS

17 PS

16 MS

17 GS

total : 53 (moyenne 26,5 élèves / classe)

Organisation des après-midis :

Pendant que les petits sont à la sieste, sont organisés des décroissements : les lundi, mardi, jeudi et vendredi, les Grands travaillent avec Mme Echivard et les Moyens sont pris en charge par Mme Thémines (jusqu'à la récréation).

Un lundi sur deux, les Moyens et les Grands sont accueillis en BCD (bibliothèque de l'école) et empruntent un livre pour lire chez eux.

De plus, les Grands vont à la bibliothèque municipale un mardi toutes les 4 semaines et empruntent des livres pour leur classe. Mme Milon nous propose également des prêts de livres exceptionnels sur une thématique.

APC :

Les APC (Activités Pédagogique Complémentaire) ont lieu durant 45 minutes, le mardi et le jeudi de 13h35 à 14h20 (soit un total de 36 heures sur l'année pour l'enseignant). Cela concerne les moyennes sections et grandes sections. Il nous est demandé par l'Éducation Nationale de ne travailler que le langage.

5. Sécurité (PPMS et exercice incendie)

Le 30 septembre, nous avons réalisé un exercice incendie. Les enfants ont évacué rapidement les locaux.

PPMS : Le 16 octobre 2019, un exercice de mise en sûreté des élèves de l'école a été réalisé en présence de Mme Royer et Mme Lioult. Il s'agit de mettre en œuvre le PPMS alerte intrusion : Plan Particulier de Mise en Sûreté qui existe dans les écoles et qui peut être activé en cas de risque d'intrusion dans l'école (conduite à tenir, savoir réagir).

Durant l'exercice, les enfants ont dû se cacher le plus rapidement et silencieusement possible. La classe de Mme Thémines dans le dortoir et la classe de Mme Echivard dans la BCD. Cet exercice leur a été présenté comme un jeu et ils l'ont très bien vécu.

Le prochain exercice sera réalisé en janvier/février et sera un exercice de PPMS risque majeur (par exemple : un camion transportant des produits chimiques qui se renverserait, ou un avis de tempête).

6. Projets pour l'année 2019/2020

Nous bénéficions de l'intervention d'un musicien – Clément Petit, titulaire du DUMI (diplôme de musicien intervenant) - chaque semaine (le vendredi matin), et ceci grâce à la communauté de commune qui finance ce dispositif.

Les enfants assisteront au spectacle de Noël le jeudi 12 décembre après-midi. Il s'agit du spectacle « *Madlenka* », présenté par la Compagnie Spectabilis.

La mairie offre un livre à chaque enfant (le choix sera fait le vendredi 15 novembre) et nous utiliserons l'argent versé à l'école par l'Association de Parents d'Élèves (5 euros par enfant) pour offrir des cadeaux collectifs (jeux pour les classes).

Cette année, c'est la mairie qui offrira des chocolats aux enfants.

La classe des MS/GS participera au marché de Noël de St Patern Racan le dimanche 15 décembre. Le vendredi 13 décembre, les GS iront à l'école élémentaire pour fabriquer les petits sablés de Noël avec les CP. Les MS fabriqueront des petits rochers coco. Les MS de la classe de Mme Thémines seront invités à participer également au marché de Noël.

Exp'Osons à l'école Maternelle aura lieu le vendredi 15 mai, de 17H à 19h30 et sera sur le thème « Autour du monde ».

Dans le cadre de ce projet, nous projetons d'aller visiter le musée de la musique de Montoire : « Musikenfête » au mois de janvier ou février et de nous rendre au Zoo de La Flèche au mois de mai.

Les 2 classes sont inscrites dans le dispositif École et Cinéma. Elles assisteront à la projection de deux programmes de films d'animation au deuxième et au troisième trimestres.

La fête des écoles :

Initialement prévue le samedi 13 juin, la salle des fêtes serait indisponible, car réservée pour un gala de danse. Même si la fête a lieu dans la cour de l'école élémentaire, il est **indispensable** d'avoir la salle disponible pour se replier en cas de mauvais temps.

Le 20 est également impossible, car la salle est également réservée ce week-end là et le 27 est celui des Kampagn'arts.

Nous avons alors différentes options :

- le samedi 6 juin. C'est tôt, c'est vrai, mais sinon :
- le dimanche 15 juin (pas le vendredi 13, car la salle est réservée dès le vendredi pour le gala)

L'équipe enseignante reviendra rapidement vers les parents pour leur confirmer la date qui sera finalement choisie.

7. Entretien, travaux et équipement

Les bancs à dossier demandés sont sur le point d'arriver !

Un éclairage va être installé dans le passage devant l'ancien cabinet d'infirmières du 3 rue des écoles pour les départs de nuit.

8. Questions diverses

Question d'un parent : « Les agents communaux de la cantine ont-ils le droit de punir les enfants dans un coin ? » => Il faut le vérifier dans le règlement intérieur.

Présidente de séance : Mme Thémines

Secrétaire de séance : Mme Echivard

Fin de la séance : 19h30